

Samedi 12 janvier 2019  
Assemblée générale (AG)

*Notre Loge Ataraxie est une association aux termes des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Une fois par année a lieu, en janvier, l'AG ordinaire. Cela n'a rien d'initiatique, ni de rituel, mais il est nécessaire de se plier à cet exercice pour le bon fonctionnement de l'Atelier et le respect de nos statuts.*

Cela se passe en tenue vestimentaire de tous les jours. Le Collège des Officiers (ceux qui sont en charge d'un office, qui dirigent administrativement la Loge) s'est réuni il y a deux jours pour examiner en particulier les comptes et le budget – présentés par le Trésorier et épluchés par les vérificateurs –, et préparer cette séance en général. L'Assemblée peut donc les valider.

L'actuel Collège étant en place depuis deux ans, il est temps de le renouveler, notamment d'élire un nouveau président (le Vénérable Maître en Chaire) qui proposera ensuite à l'Assemblée son équipe. Il n'y a pas de « lutte de pouvoir » chez nous, chacun étant conscient qu'il s'agit – selon la formule consacrée – de servir, et non de *se* servir.

Les choses se déroulent donc en toute sérénité. Le Vénérable élu sera installé (cérémonie rituelle) en mars prochain. Le temps de traiter quelques points encore, comme les candidatures et le programme du semestre à venir, et nous nous retrouvons autour d'une agape fraternelle.